



LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le 12 avril 2010

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de me référer à la cérémonie annuelle des traités de l'Organisation des Nations Unies, intitulée "Cérémonie des traités de 2010: vers une participation et une mise en œuvre universelles", qui sera organisée du 21 au 23 et les 27 et 28 septembre 2010 à l'endroit réservé à la signature des traités, dans le bâtiment de l'Assemblée générale, au Siège de l'Organisation, à New York. Cette cérémonie se tiendra parallèlement au débat général de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, qui s'ouvrira le mardi 21 septembre 2010. Comme les années précédentes, elle sera l'occasion pour les Etats de démontrer leur attachement au principe de la primauté du droit aux niveaux international et national.

Je vous invite à saisir cette occasion pour signer et ratifier les traités dont je suis dépositaire auxquels votre pays n'est pas encore partie, ou pour y adhérer.

Cette année, nous mettrons en relief le thème de la diversité biologique, qui célèbre la vie sur terre et contribue à sa préservation. L'an 2010 marque l'Année internationale de la biodiversité et le début de la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification, consacrée à un autre problème mondial auquel il faudra trouver une solution mondiale.

J'encourage les Etats qui ne l'ont pas encore fait à retirer leurs réserves aux clauses juridictionnelles figurant dans les traités multilatéraux auxquels ils sont parties qui prévoient la soumission à la Cour internationale de Justice (CIJ) des différends relatifs à l'interprétation ou à l'application desdits traités. Les Etats qui deviennent parties à de tels instruments sont également encouragés à adhérer aux clauses juridictionnelles y figurant.

A l'occasion de la Cérémonie des traités de 2010, les Etats qui ne l'ont pas encore fait seront également encouragés à déposer une déclaration reconnaissant la compétence obligatoire de la CIJ en application du paragraphe 2 de l'article 36 du Statut de la Cour.

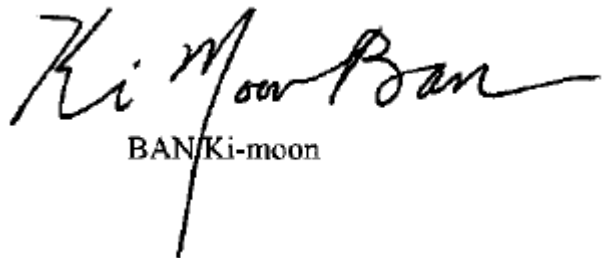
La cérémonie mettra également l'accent sur les traités relatifs aux privilèges et immunités et à la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé. L'importance de ces instruments pour l'accomplissement efficace des missions de l'Organisation dans le monde ne cesse de croître.

Vous trouverez en annexe la liste des traités qui seront mis en exergue. La Section des traités du Bureau des affaires juridiques publiera une brochure intitulée "Cérémonie des traités de 2010: vers une participation et une mise en œuvre universelles", dans laquelle seront résumés les objectifs et les principales dispositions de ces instruments. Il va de soi que les délégations pourront saisir cette occasion pour signer ou ratifier tout autre traité dont je suis le dépositaire, ou pour y adhérer.

Je vous prie de bien vouloir m'informer de votre intention de signer ou de ratifier tout traité dont je suis le dépositaire, ou d'y adhérer, à l'occasion de la Cérémonie des traités de 2010, au plus tard le 3 septembre 2010, afin que le Secrétariat puisse prendre les dispositions voulues. Des installations seront prévues pour accueillir les médias.

Je vous prie de vous joindre à nous à la Cérémonie des traités, en septembre 2010, afin de promouvoir une participation universelle au cadre conventionnel mondial et sa pleine application, ainsi que le règlement pacifique des différends.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.


BAN/Ki-moon